L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 15 AVRIL 1874. 47me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 15 AVRIL.

VENTES DE CE JOUR.

Par le Sherif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un terrain faisant face à la rue des Ursulines entre Royale et Bourbon.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres—marchandises sèches, lingeries et "notions."

Par Vincent & Co. — bottes, souliers et brodequins.

Par S. Guinauld—Sur l'habitation Hopkins, chemin de Gentilly, 25 belles vaches laitières.

ATTENTION!

☞ Propriété améliorée de valeur à l'encan par le Shérif.

Nous appelons l'attention publique sur la vente aux enchères qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du Shérif, d'un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville, rue des Ursulines entre celles Royale et Bourbon.

Pour le détail et les conditions, voir aux annonces.

SPECTACLES.

Mercredi, 14 Avril.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Les sept Sœurs, pièce burlesque.

SALLE GRUNEWALD.—Grand Concert.

L'enquête sur l'Administrateur des Finances.

Nous publions dans notre compte rendu de la séance du conseil de ville, le rapport du comité chargé de faire une enquête sur les accusations portées contre l'administrateur des finances, Mr. L. Schneider, et le discours prononcé par ce dernier sur ce rapport.

Le conseil des administrations a voté la censure contre Mr. L. Schneider pour les deux irrégularités relevées dans les opérations accomplies dans son département et à la requête de M. Schneider, il a voté la nomination d'un comité de cinq citoyens pour examiner en détail les livres de cet administrateur.

Nous avons été fort réservés dans cette affaire, parceque nous ne voulions nous prononcer qu'en pleine connaissance des faits et que nous ne voulions pas confondre la cause de l'intérêt public avec celle de quelques courtisans qui se prétendaient lésés dans leurs intérêts.

Aujourd'hui, il n'y a plus de doute possible sur les irrégularités commises dans le département des finances, de l'aveu même du chef de ce département.

M. Schneider repousse les accusations de spéculation qui ont été mises en circulation et il a obtenu la nomination d'un nouveau Comité afin de se laver de tout soupçon à ce sujet. Il a bien fait de demander cette nouvelle enquête et nous espérons qu'elle sera complètement satisfaisante pour lui.

Mais quant aux faits d'irrégularité établis, nous sommes d'avis qu'ils méritaient pleinement le vote de censure infligé par le conseil.

Les bureaux de l'Hôtel-de-Ville ont toujours eu la réputation de donner lieu à des tripotages et à des actes de favoritisme, et le système consistant à payer les dépenses courantes en certificats a facilité ces tripotages. M. Schneider, nommé comme candidat de la réforme, se devait à lui-même et devait au parti qui l'avait nommé, de mettre fin à tous les trafics de ce genre. Il devait par la régularité de ses opérations, se placer au-dessus de tout soupçon de connivence ou de complaisance. Nous regrettons qu'il ne l'ait pas compris.

Son excuse pour la première irrégularité est inadmissible, l'idée de rattraper une somme de $1.400 perdue par suite de non paiement d'un chèque, par des bénéfices à faire sur les certificats est tout à fait incompatible avec le caractère et la mission d'un fonctionnaire public. Il a quant à l'affaire des mandats métropolitains échangés, l'administrateur est aussi blamable d'avoir permis cet échange au profit d'un tiers que s'il l'eût autorisé pour son propre compte.

M. Schneider, à notre point de vue, avait une mission comme réformateur, celle de mettre fin à tout cet agiotage qui se fait autour de l'Hôtel de ville ou dans les bureaux par des spéculateurs ou des courtiers âpres à la curée. Il eut dû prendre des mesures dans ce but. Au lieu de cela, il a laissé les choses suivre leur cours au grand détriment des créanciers de la ville, qui étaient obligés de perdre un fort escompte sur leurs créances. Ainsi la compagnie du gaz, elle même, croyait plus sûr de vendre ses factures à une assez forte perte que d'attendre un temps indéfini pour le règlement.

M. Schneider a donc désappointé ses constituants et l'opinion publique, aussi bien par omission que par commission. Le jugement le moins défavorable que nous puissions prononcer sur lui est qu'il n'a pas compris ou qu'il a mal compris son mandat.

Nous espérons que sa conduite à venir nous mettra à même de rendre justice à ses actes en même temps qu'à ses intentions.

VENTE DU CONRAT DE DRAINAGE.

Le *Bulletin* annonce que le shérif doit vendre aujourd'hui, en vertu d'un jugement rendu au profit de l'Etat pour $80,000, le contrat de drainage et les bateaux-dragues appartenant à la Compagnie du canal du golfe du Mexique.

Voilà une occasion favorable pour la ville de se débarrasser une bonne fois, du contrat ruineux de drainage qui lui a *été imposé* par une loi arbitraire de la Législature. La ville en achetant le contrat redeviendrait indépendante et serait libre de n'exécuter que les travaux qui lui conviendraient et cela à un prix moitié moindre de celui qu'elle était obligée de payer à la compagnie.

Nous appelons l'attention du maire et des administrateurs sur cet important sujet.

Louisiane.

Nous lisons dans le *Courrier des Opelousas* du 11 avril :

Nous avons eu, hier matin une forte gelée blanche, qui a dû faire considérablement de tort au coton qui était levé, comme aussi aux jardins potagers.

L'élection de lundi dernier s'est passée (ça va sans dire) dans l'ordre le plus parfait. Voici les noms des sept membres élus, avec le nombre de voix que chacun a reçu, savoir :

Geo. W. Hudspeth, 158 voix; C. Mayo, 143; Dr. James Ray, 135; P. J. Lefevre, 110; Alex. B. Chachere, 93; C. Mornhinweg, Sr. 85; Chas. N. Ealer, 80.

Le ticket choisi par une assemblée des citoyens, samedi soir, a été élu en entier, à l'exception d'un seul nom.

Nous avons donc lieu d'espérer que le nouveau Conseil administrera les affaires de la ville dans le sens du mémore qui a convoqué l'assemblée de samedi, c'est-à-dire dans un but de réduction de salaires et d'économie générale.

Le *Donaldsonville Chief* dit que le Conseil de Ville de cette place a autorisé le maire à faire appel à tous les hommes valides pour surveiller et renforcer les levées. Le juri de police a fait un arrangement avec les principaux planteurs pour les travaux à faire aux levées. MM. E. Jones McCall, Jas. Teller, Ben. Gibson et A. S. Darrow ont été nommés surintendants des travaux, les deux premiers pour la rive droite, les deux derniers pour la rive gauche. Ils sont autorisés à requérir le nombre de travailleurs suffisant (il y a une amende de $2 par jour pour les travailleurs qui refusent). Le juri de paroisse s'engage à payer un dollar par jour aux travailleurs.

La cléonuce irréfléchie de M. Kellogg fait trembler pour la société, et l'inclémence du temps pour les récoltes. Il n'y a que la Loterie qui n'inspire aucune inquiétude, car le hasard seul—un hasard aveugle—préside à ses opérations. On sait ce qu'on y met et conséquemment ce que l'on est exposé à perdre, mais on sait aussi que l'on peut gagner un lot de $20,000.

—Il est question de faire généraliser dans toute la France, en vertu d'instructions transmises aux préfets et aux maires, les mesures prises dans quelques villes par l'autorité municipale pour régler les heures et l'itinéraire des enterrements civils.

Nouvelles du Fleuve.

La situation est loin de s'améliorer et les nouvelles continuent à être désastreuses.

Toute la région de Ouachita est inondée; les villes de Trenton, Monroe, Columbia, Harrisonburg, Trinity et un grand nombre de plantations sur les bords du Ouachita ont souffert. La rivière Ouachita montait toujours et tous les cours d'eau qui s'y jettent apportaient un volume d'eau considérable.

La Rivière Rouge ne déborde pas encore et les riverains ne paraissent pas avoir de craintes sérieuses.

La crevasse McCullom, au dessous de Baton Rouge a plus de 100 pieds de largeur et 10 pieds de profondeur.

La crevasse en face Bonnet-Carré, a 200 pieds de largeur et il n'est pas probable que l'on puisse la fermer.

Dans la paroisse Iberville on a abandonné le travail des champs pour s'occuper à renforcer les levées qui étaient très faibles.

Le colonel F.L. Claiborne télégraphie que la grande levée de la Pointe-Coupée tient bon mais que les autres levées sont dans un état précaire.

L'ingénieur envoyé à l'habitation Belchasse dit que l'eau dans la crevasse a 15 à 20 pieds de profondeur et que pour boucher la brèche il faudrait faire un nouveau travail avec un boyau de 500 pieds de long. Il faudrait dépenser $10,000 et employer 8 à 10 jours.

Hier matin, le niveau des eaux à la rue du Canal était à six pouces au-dessus de la marge de 1871.

Les autorités de la ville feront bien de faire examiner les levées des deux canaux et de les faire consolider ou exhausser, car avant peu les eaux du lac gonflées par la torrent de la crevasse de Bonnet Carré, vont s'élever et refluer vers la ville qui se trouvera ainsi placée entre deux dangers.

Une Réponse Péremptoire

Aux Assertions de Morton, West & Co.

En réponse aux audacieuses assertions de Morton, West et autres sénateurs enrolés dans l'intérêt de l'usurpation Kellogg, la réunion de patriotes connue sous le nom de comité de 70 a adressé hier au sénateur Carpenter la dépêche suivante qui peut se passer de commentaires :

Nouvelle-Orléans, 14 avril 1874.

A l'honorable Carpenter, Sénateur à Washington.

Le *Picayune* de cette date publie comme extraits du *Republican* du 4 et du 12 courant les noms de 66 condamnés du jury tencier récemment graciés par Kellogg; 12 hommes ont été condamnés : 13 pour meurtre, 3 pour viol, 2 pour tentative, 2 pour attaque avec intention de tuer, 2 pour parjure, 4 pour vol qualifié, 6 pour homicide, 2 pour vol avec effraction, 1 pour sodomie, le reste pour vol, etc. Le *Picayune* dit que Kellogg fait un curieux appel à la confiance populaire en perpétrant de pareils actes. Il publie aussi la défense de la compagnie des levées, stigmatisant que Kellogg a détourné la taxe des levées pour d'autres objets en la laissant sans ressources pour réparer les levées qui se rompent partout.

Le *Times* de cette date, dit :

"L'indignation populaire contre ces grâces *en gros* est trop forte pour être réprimée. Elle pourra prendre la forme d'un meeting d'indignation ou d'un comité de vigilance. Dans l'un ou l'autre cas, les résultats seraient désagréables. A bon entendeur, salut!"

Le *Bulletin*, de cette date publie ce qui suit :

"En vue des grâces *en gros* accordées à des pensionnaires du pénitencier, par Kellogg, de l'imbécilité témoignée par les autorités qui ont le contrôle des levées, et de la taxation équivalant à la confiscation, des citoyens dignes de confiance et influents suggèrent que les conjonctures présentes exigent que le peuple prenne quelque action pour sa propre protection, par exemple, un meeting d'indignation publique pour exprimer les sentiments de la population et pour prendre des mesures dans le but d'arrêter les crimes, la tyrannie et la démoralisation qui prévalent dans notre communauté."

Permettez nous de dire qu'il n'y a ni soulèvement contre le gouvernement de Kellogg ni confiance dans ce gouvernement. Les affaires sont languissantes. Le shérif reçoit les loyers de centaines de maisons pour taxes et la population est sans espoir de soulagement excepté par les mesures que prendra le Congrès.

Respectueusement,

Le Comité des 70.
par R. H. Marr,
Président.

La Prorogation des Pouvoirs des Maires en France.

La gauche et le centre gauchont cherché encore vainement à faire échec au ministère, à propos du projet de loi pour la prorogation des pouvoirs des conseils municipaux.

La question au fond, dit un journal, est bien simple : l'Assemblée nationale a voté en 1871 une loi municipale provisoire, dans termes de cette loi ont été élus les conseils municipaux actuels dont le mandat expire naturellement le 30 avril; le gouvernement propose de prolonger les effets de la loi jusqu'au vote, prochain d'ailleurs, de la loi organique définitive.

L'Assemblée a entendu hier la lecture du rapport rédigé par M. de Marcère au nom de la commission chargée d'examiner ce projet de loi. On sait que, grâce au hasard qui préside à la formation des commissions, la majorité de celle à qui a été renvoyé le projet du gouvernement se trouve composée de membres de l'opposition. Ce sont les arguments et les gros de cette majorité que M. de Marcère a rédigé ses collègues la mission de formuler. Son travail nous permet d'apprécier les vues et l'intelligence politiques du centre gauche, dont M. de Marcère est un des membres les plus considérables.

Or, M. de Marcère, au lieu de traiter la question, a saisi l'occasion pour faire le procès à la majorité et pour faire une manifestation des convictions actuelles du centre gauche.

Le rapport de M. de Marcère conclut à l'adoption du projet de la loi suivante :

1. Le renouvellement des conseils municipaux aura lieu d'ici au 30 avril prochain;

2. Les pouvoirs des conseils élus dureront jusqu'à la promulgation de la loi organique;

3. Néanmoins, cette durée ne pourra excéder trois ans.

4. Pendant cette période, un conseil municipal ne pourra être dissous que par un vote de l'Assemblée.

Le rapport a été lu dans la séance du 24 mars, et dans celle du 25 le projet de loi de la commission a été rejeté et le projet de loi du gouvernement adopté.

Ainsi s'est terminée une nouvelle attaque stérile contre le ministère, attaque sans utilité puisque la gauche pouvait attendre, pour faire valoir ses idées sur l'organisation municipale, la discussion du projet de loi qui vient d'être présenté par la commission de décentralisation.

Il est important pour les laitiers du second et du troisième district de savoir que toutes les distilleries de la ville n'ont pas cessé leurs opérations, attendu que celle de M. John A. Walsh, qui est située au-dessus du village de Gretna, est en pleine opération, et que les laitiers peuvent y trouver un ample approvisionnement de lavures et de résidus.

De l'eau! de l'eau! c'est un nouveau déluge. L'élément liquide envahit partout la terre ferme. Il se précipite du ciel sous forme de pluie; il déborde du Mississippi par les brèches faites aux levées. L'argent déborde aussi parfois de la caisse de la Loterie de la Louisiane, et les heureux que ce flot de papier-monnaie atteint et inonde ne songent pas à se plaindre. On annonce une nouvelle crevasse dans les sacs de greenbacks de la compagnie pour le 15 du courant.

FRANCE ET MEXIQUE.—Nous lisons dans le *Moniteur universel* :

Le président de la Chambre du commerce d'exportation de Paris, s'étant récemment à Versailles, sur l'invitation du ministre des affaires étrangères, donne les renseignements suivants sur sa visite :

Forcé de remettre à plus tard les détails relatifs à mon entrevue, je me borne pour aujourd'hui à vous faire savoir que la reprise des relations diplomatiques entre la France et le Mexique me paraît un fait dont l'accomplissement " n'est pas douteux d'ici à très peu de temps. " Je ne crois pas m'avancer trop en disant que très probablement la Chambre sera appelée à ratifier le traité en mai prochain.

ERRATUM.—Dans la communication du colonel Gérard, que nous avons publiée hier, il s'est glissé deux erreurs que nous rectifions.

Au lieu de "but politique et national de l'œuvre", il faut lire "but pratique et national", l'entreprise n'a, en effet, rien de politique.

Plus bas, au lieu de "l'émigration" il faut lire "l'immigration."

CONCERT DE MADAME DEVOYOD-ACS.—La cantatrice distinguée que le public a déjà eu occasion d'entendre et d'apprécier plusieurs fois soit à l'Opéra soit ailleurs, doit donner ce soir, dans la salle Grunewald, un grand concert dont le programme, que nos lecteurs trouveront à la seconde page, est par lui-même des plus attrayants. Nous espérons qu'il y aura foule pour applaudir la bénéficiaire et les artistes dont elle a obtenu le concours. Le concert commencera à huit heures précises.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — La seconde représentation de la pièce féerique et comique *Les Sept Sœurs* a eu lieu hier soir devant une belle chambrée. Cette pièce qui, l'année dernière a fait sensation à New York, obtiendra ici le même succès, s'il faut en juger par les deux premières représentations. Les principaux rôles, confiés à Alice Harrison, Jennie Engel, Annie Mack, R. C. White et Billy Gray, sont parfaitement rendus.

Ce soir, on redonnera le même spectacle.

M. Bidwell nous prie d'annoncer que Samedi prochain, il fera remettre à l'entrée du théâtre, un magnifique bouquet à chaque dame qui assistera à la représentation donnée en matinée.

COMPAGNIE D'ASSURANCE COMMERCIALE DE LA NOUVELLE ORLÉANS.—Nous publions dans nos colonnes le bilan annuel de cette compagnie, dont le président est J. H. Oglesby, et le secrétaire M. Walter Huntington. On verra que la compagnie a fait un bénéfice net de $56,060.16 et que la direction a décidé un dividende de 15 pour cent sur le capital action. C'est là un résultat très satisfaisant.

Tout est possible, même le gain du gros lot de la Loterie de la Louisiane. Mais pour le gagner, il est certaines précautions indispensables, et la première est de se munir d'un billet. C'est pour le 18 qu'on se le rappelle. Ce jour là un agréable bruissement de bank-notes va surprendre bien des gens qui auront eu l'heureuse inspiration de se munir, pour quelque menue monnaie, d'un coupon de billet.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapport du Comité d'Enquête

DISCOURS DE M. SCHNEIDER.

Le conseil se réunit à midi sous la présidence du maire Wiltz. Tous les administrateurs sont présents.

M. Jamme Lewis, remplaçant les fonctions d'administrateur du département des améliorations, présente un rapport dans lequel il déclare qu'il a fait restaurer l'ancienne maison de charité des jeunes garçons, qui doit servir d'asile aux pauvres de la Nouvelle-Orléans.

Son rapport est approuvé.

M. Fitzenreiter, administrateur du département des édifices publics, présente une résolution qui est adoptée à l'unanimité, pour autoriser Jos. Raymond à établir un marché sur le terrain neuf situé dans l'Avenue Washington, en face de la rue St-Claude, dans le Troisième District.

Une communication de M. Atocha demandant au conseil de choisir un local pour la nouvelle cour criminelle; est référée à l'administrateur du département des édifices publics.

Après quelques débats peu importants, le maire Wiltz déclare que le comité nommé par lui, pour s'enquérir de l'exactitude des accusations portées contre l'administrateur Schneider, lui a présenté le rapport suivant :

RAPPORT DU COMITÉ D'ENQUÊTE.

Nouvelle-Orléans, 13 avril, 1874.

A l'honorable L. A. Wiltz, maire de la Nouvelle-Orléans.

Monsieur,—Les soussignés, membres du comité d'enquête, désignés par vous le 2 courant, pour prendre en considération les accusations dirigées contre M. Schneider, administrateur du département des finances, par le "New Orleans Bulletin", dans un article publié quelque jour, sous le titre de "*Encore des irrégularités à l'Hôtel de Ville*", sont prêts à présenter leur rapport.

La plupart des témoignages fournis par les personnes qui ont répondu à l'appel du comité d'enquête, sont en faveur des accusations, ne sont basées que sur des *on dit* et des rumeurs. Nous voulons parler des témoignages de ceux que l'on avait cités comme les auteurs des bruits qui circulaient dans la ville, accusant l'administrateur du département des finances d'être "à la tête d'une clique" et de favoriser certains individus, etc.

D'une autre part, ceux qui l'on accusait d'être directement impliqués avec M. Schneider dans certaines transactions frauduleuses et irrégulières, ont nié formellement le fait, en exonérant l'administrateur des finances de tout blâme et en déclarant qu'il n'était en aucune façon intéressé personnellement dans ces négociations.

Certains certificats d'allocation, se montant à un total de $416,50 ont été présentés sans endossement, et sans raison aucune avec l'ordonnance 1161 des séries de l'administration, au département des comptes publics, le 26 mars 1874, et renvoyés au département des finances, en raison de cette informalité.

En nous rendant au département des finances, nous avons été informés, par M. Schneider lui-même, que le 14 décembre dernier un chèque fourni par M. Barnett pour la somme de $1400 en paiement de taxes avait été refusé par la banque sur laquelle il était tiré, et une toutes les tentatives faites pour le collecter avaient échoué complètement.

L'administrateur des finances nous a déclaré que, dans l'intérêt de la ville et pour couvrir cette perte, il s'était servi du surplus du comptant qu'il avait reçu dans les collections pour l'acquisition des scrips présentés au département des comptes publics.

Il nous a montré la marge de son livre de chèques particulier sur laquelle était rapporté l'achat de ces scrips, et il nous a répété que son seul but en faisant cette transaction était de réparer une perte faite par la ville.

Nous sommes forcés néanmoins de décider que la conduite de l'administrateur a été irrégulière dans ce cas, et qu'elle est en violation de l'ordonnance dont il a été fait mention.

Nous avons découvert aussi que l'administrateur du département des finances a autorisé un échange de warrants métropolitains verts(coutre) des warrants métropolitains rouges, en faveur de M. P. O. Fazendé et à sa prière. Les premiers warrants sont cotés à trois points au-dessus des dernières. M. Fazendé a demandé cet échange comme un service personnel et il a déclaré positivement, dans son témoignage, que M. Schneider n'avait pas touché "un cent" des profits.

En ce qui regarde les warrants métropolitains portant l'apostille du Shérif, qui ont été présentés une seconde fois, au bureau de ce(ci-et, en paiement de taxes, et le warrant métropolitain acheté par M. Levy, avec la même apostille, ils provenaient tous de la transaction de M. Fazendé avec l'administrateur des finances.

C'est là encore une irrégularité qui est sujette à une censure.

Ci-joint, nous présentons une copie de tous les témoignages dont nous croyons avoir donné un résumé correct dans ce rapport :

J. C. CALHOUN,
ad. du dép. des comptes publics.
B. W. TURNBULL,
ad. du dép. du revenu.
CHAS. FITZENREITER,
ad. du dép. des édifices publics.
R. BREWSTER,
ad. du dép. de la police.

Après lecture de ce rapport, M. Schneider a fait le discours suivant, que nous reproduisons ainsi textuellement que la traduction le comporte :

Monsieur le président,—Je demande la parole pour une explication personnelle, relativement au rapport du comité, avant prière que mon discours soit inscrit dans les régistres du conseil à côté de ce rapport.

Me considérant blessé par les villes et méprisables accusations qui ont été portées contre moi par certains journaux et par des particuliers, j'ai appelé votre attention sur ces calomnies et vous ai prié de nommer un comité d'enquête chargé de prendre en considération les dites accusations.

Le comité désigné par vous, a cité des témoins et a pris toutes les dépositions qui pouvaient avoir rapport aux bruits calomnieux, que l'on faisait circuler dans les rues, et qui avaient été publiés par un journal sous un titre flamboyant et avec des commentaires aussi exagérés que malveillants, relativement à l'état du département des finances de la ville sous mon contrôle.

Il résulte du rapport du comité, qui vous a été soumis après l'examen des témoins, et qui a été présenté par vous au conseil, que dans toutes ces transactions le trésorier de la ville n'a ni perdu ni gagné.

En ce qui concerne la seconde accusation d'irrégularité, je déclare positivement au Conseil, comme je l'ai dit au comité et au public, que dans la transaction à laquelle il est fait allusion, je n'avais d'autre but que les intérêts de la ville et que ma seule intention était de réparer une perte de $1,400. Je suis certain que les membres du comité d'en dontent pas.

J'ai commis d'autres irrégularités en n'agissant pas strictement d'après les ordonnances. J'ai, par exemple, pendant deux mois de l'année 1873, pris des émissions de warrants métropolitains à quatre-vingt-dix sous à la piastre. Or, comme ces warrants seraient immédiatement rentrés au pair dans le trésor de la ville, j'ai donc sauvé dix mille dollars à la municipalité par cette transaction *irrégulière*.

En réponse à d'autres rumeurs, je puis dire que jeu'ai jamais commis un seul acte qui ait été de nature à nuire aux intérêts de la ville.

Loin d'être bénéficié par ma position, j'ai dû venir en maintes circonstances au secours de la ville avec mes fonds personnels; ce qui est encore une irrégularité!

Je n'ai par recherché la place qui j'occupe, elle est venue à moi sans que j'ai sollicité un seul vote pendant la campagne électorale.

C'est avec regret et au prix de sacrifices personnels que j'ai accepté cet emploi qui m'a été offert. Mon seul but en le faisant était de servir honnêtement les intérêts de mes concitoyens.

J'admets que le me suis départi quelquefois des règles de la routine officielle; mais je soutiens qu'il vaudrait bien mieux pour le public que l'administration ne soit pas restreinte comme elle l'est par des lois absurdes qui font de nous, les administrateurs de la municipalité, de simples commis qui n'ont d'autre mission que de suivre à la lettre les règlements inconséquents et de nature à opprimer la population, qui ont été adoptés par les administrations précédentes.

Les trois-quarts des frais de la ville sont rendus obligatoires par des lois, laissant le Conseil sans pouvoir pour agir et pour effectuer des réformes.

Le comité, après avoir fait son enquête, n'a rien trouvé dans le département des finances qui puisse être taxé d'irrégularité, et n'ont les transactions que j'ai moi-même annoncées, bien avant que des témoins eussent été appelés.

Maintenant, en ce qui regarde l'échange des warrants rouges pour des warrants verts, je dirai au conseil que j'ai consenti à cette transaction, non-seulement sans l'intention d'en tirer profit personnellement, mais encore, sans aucune idée de pouvoir nuire aux intérêts de la ville.

On a publié également et on a dit dans les rues, qu'un comité d'enquête composé de mes collègues du conseil municipal ne ferait pas les perquisitions nécessaires et aurait une tendance à me blanchir.

Quoique j'aie la conviction, monsieur le Président, que les hommes impartiaux et sans prévention contre moi ne partagent pas cette opinion, je vous suggèrerai de nommer un comité de citoyens bien connus pour poursuivre cette investigation, après que le conseil se sera prononcé définitivement sur cette affaire. Il y a plus de quinze ans, je pris du froid et, depuis quelques ans, je n'étais qu'une ruine. Les comptes de médecins et les médicaments m'avaient coûté des deux à trois cents piastres; mon état empirant, j'avais dépensé tout ce qui pour de guérison dans le courant du printemps et m'étais aventuré à l'idée que je passerais pas l'été. Je reçus à cette époque, un de vos livres et étant dans le lit, je dis à mon mari qu'il était trop tard pour essayer d'autres médicaments; mon mari me répondit qu'il était jamais trop tard et il alla acheter deux bouteilles de votre remède. Je m'aperçus qu'il me faisait dubiem. J'avais, depuis 1841, un cancer de sein mal de gorge, je n'entendais presque plus d'une oreille et mes yeux étaient extrêmement voilée. J'éprouvais constamment une douleur à la tête; cette douleur a disparu, et ma voix est claire. J'ai pris six bouteilles de votre Discovery et je suis délivrée du catarrhe, du mal de gorge, d'une maladie de cœur, d'une affection de l'épine dorsale et d'une maladie de foie; celle-ci était forte à cette époque.

J'suis en bonne santé depuis trois mois; mes amis sont émerveillés de me voir aussi bien et je suis en sujet d'étonnement pour moi-même. Je ne vous donne que la moitié des faits.

Je suis avec respect, etc.
HESTER LACKEY.

14 avril—6f. v. et c.

(Communiqué.)

NOUVELLES INTERESSANTES DE CUBA.

La Loterie Royale de la Havane.—Destruction des Sucreries.—Divers.

HAVANE, 26 mars 1874.

A l'Editeur du PICAYUNE.

Le Méphistophélès de la presse de la Havane (nommé à tort Vox de Cuba) est en colère contre votre correspondant, parce que celui-ci a révélé les fraudes commises par le directeur de la Loterie Royale de la Havane. Ce journal, qui est noté ici et au dehors pour son inexactitude, affirme imperturbablement que la loterie a toujours été *irrée*, loyalement et que les lots sont payés exactement.

Le peuple de Cuba, tenu en respect par l'Espagne, n'ose pas protester contre cette allégation, mais il sait parfaitement qu'elle n'est pas fondée. Il n'avait pas été commis de vols, pourquoi aurait-on arrêté les chefs d'accusation contre le sénor Valero, administrateur de la Loterie Royale? Pourquoi a-t-il été destitué et emprisonné? Pourquoi a-t-il été envoyé en Espagne pour être jugé? Tous les correspondants de la presse américaine à Cuba ont mentionné les faits dont il s'agit, ainsi que l'arrestation du fonctionnaire espagnol. Cela prouve que les abus dont j'ai parlé étaient de notoriété publique.

Mais ce n'est pas tout. Si le sénor Valero était arrêté de manière à se faire passer pour coupable, il a procédé qu'il amène aujourd'hui devant la justice, n'est-il pas évident que la triage s'exécute de manière à ouvrir laporte à la fraude? Votre correspondant dément la Vox de Cuba de contredire les faits. Les assertions de cette feuille sont toutes aussi véridiques que ses récits de victoires, toutes les fois qu'il s'agit d'une rencontre entre les troupes nationales et l'armée cubaine.

D'après les renseignements de la Loterie de la Havane, le gouvernement émet trente mille billets, qu'il vend à raison de vingt piastres chacun, ce qui fait un total de six cent mille piastres. De ce montant il faut déduire quatre cent cinquante mille piastres pour payer les lots, ce qui laisse au gouvernement un profit de cent cinquante mille piastres par tirage.

Les marchands de billets de loterie les paient ici en papier de la banque espagnole, qui vaut environ la moitié du papier des Etats-Unis, de sorte que vous payez à la Nouvelle Orléans de $25 à $30 en greenbacks un billet qui ne coûte ici que $12 à 15. Si vous gagnez un lot vous pourrez le revendre à la Nouvelle Orléans, mais pour la moitié de ce que représente le billet.

On m'assure qu'un gros lot ne pourrait être encaissé à aucun prix dans votre ville. A la Havane, il a pour ainsi dire, perdu tout prix de vente. La loterie espagnole est une affaire de spéculation, et tant qu'on achètera des billets, les spéculateurs en auront à vendre. Ici, à la Havane, la vogue de la loterie est passée; il en sera de même au dehors.

8 avril—6 t. PP.

Décédée hier mardi, 14 avril, à 9 heures et demie du soir, Mlle CÉCILE C. RAUZEAU, native de cette ville. Les amis et connaissances de la familles Lambias, Dimitry et Block, sont respectueusement priés d'assister aux funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, mercredi, à quatre heures et demie de l'après-midi. Le convoi partira de la maison mortuaire No 70, rue St-Charles, entre les rues Euterpe et Félicité.

Décédé hier à 4 heures P. M. à l'âge de vingt ans et trois mois, LOUIS CHARLES MARTIN, fils du Docteur Sabin Martin et de Dame Henriette Fortier. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu cette après-midi, à 4 heures. Le convoi partira de sa demeure, 283 Remparts.

Décédé hier, à 4 heures de l'après-midi, à l'âge de soixante-deux ans, FRANÇOIS PERES, natif de St-Michel, département du Gers, France. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu cette après-midi, à quatre heures. Le convoi partira de la maison mortuaire, encolgourre Union et Grands-Hommes.

De la part de son gendre, Jules Veque, et de son frère, Louis Péres.

Décédée, hier matin, à dix heures, à l'âge de un an et huit mois, CATHERINE, fille de Jos. Pfefferit et de Elisa Sambas. Les amis et connaissances de la famille ainsi que les membres de la société Française d'Assistance Mutuelle de Jefferson, sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à quatre heures de l'après-midi. Le convoi partira de la résidence de ses parents, No. 82 rue des Magasins, coin Plaisant.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré mercredi, le 15 avril, à 7 heures du matin, à l'église Ste-Rose de Lima, pour le repos de l'âme de feu JEAN MANUEL PLETTAS.

Les parents et amis sont priés d'y assister.

De la part de sa veuve. 15avril—1f

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.—Messieurs les Sociétaires qui voudraient se joindre au Comité du bal sont prévenus que la seconde assemblée des Dames aura lieu demain, jeudi, à 7 heures précises du soir, à l'Asile de la Société.

Le Secrétaire de la Direction,
LEON SIMON.

15avril—2f

Au Public.

LE grand tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane (billets à un dollar) aura lieu SAMEDI PROCHAIN, 18 avril 1874, à midi, au dessus de la selle de la Compagnie.

Gros Lot.....$20,000.
Seulement 10,000 numéros.
Prix du Billet.....$10 seulement.

Le public est invité à assister au tirage.

Les portes seront ouvertes à midi moins un quart.

Entrée par la rue de l'Union. 15avril—1t—PP

TEMPERATURE.—14 avril 1874.

Thermomètre de C. DUBAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	68	20
12 M.	74	23
3 P. M.	79	22
6 P. M.	77	25

LOTERIE DE LA LOUISIANE.—Nous rappelons aux amateurs du jeu de loterie que le grand tirage des billets au numéro simple de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, aura lieu samedi prochain, 18 avril, à midi. Ils savent que le prix capital est de $20,000, qu'il y a seulement 10,000 numéros et que le billet ne coûte que $10. Les chances de gain sont fort nombreuses et la combinaison a été arrangée de manière à faire plus d'un heureux. Qu'on ne l'oublie pas!

15.
FAUVRETÉ DU SANG.

Si le sang est clair et aqueux, tout le système est appauvri. La chair est flasque, les muscles manquent de fermeté, les nerfs sont relâchés, les organes de l'intérieur ne remplacent plus qu'imparfaitement leurs fonctions, le cerveau est inerte et le corps tout entier ne vit qu'à moitié. L'estomac est pleinement responsable de cette misérable condition de la machine humaine. Stimuler cet organe avec les Amers de Hostetter et un changement notable aura bientôt lieu. Le résultat de l'amélioration du système digestif avec ce puissant tonique sera la conversion de la nourriture en un sang riche et pur, et comme le sang est la matière brute avec laquelle la chair, les muscles, la cervelle, les os et chaque membrane, les tissus et les ligaments du corps sont formés, tous ces divers éléments de la charpente humaine seront graduellement régénérés et fortifiés. C'est une saine doctrine qui repose sur la logique des faits.

GARANTIE.

On garantit que quatre ou six bouteilles du Golden Medical Discovery du Dr. Pierce guérissent les herpes ou dartes et les boutons les plus dangereux; de deux à quatre bouteilles délivrent le système de clous, et de l'anthrax; de quatre à six bouteilles guérissent l'érésypèle la plus opiniâtre; de six à dix bouteilles triomphant des écoulements d'oreilles et des ulcères; de huit à dix bouteilles guérissent les plaies et les enflements scrofuleux; de douze à six bouteilles guérissent la maladie de foie.

Elle est Etonnée.

Tanktown, Delaware Co., O., 20 mars 1873.

AU DR. R. V. PIERCE.

Il n'est besoin que de faire l'essai de votre Discovery pour se convaincre que ce remède accomplit tout ce que vous dites et même davantage. Il y a plus de quinze ans, je pris du froid et, depuis quelques ans, je n'étais qu'une ruine. Les comptes de médecins et les médicaments m'avaient coûté des deux à trois cents piastres; mon état empirant, j'avais dépensé tout ce qui pour de guérison dans le courant du printemps et m'étais aventuré à l'idée que je passerais pas l'été. Je reçus à cette époque, un de vos livres et étant dans le lit, je dis à mon mari qu'il était trop tard pour essayer d'autres médicaments; mon mari me répondit qu'il était jamais trop tard et il alla acheter deux bouteilles de votre remède. Je m'aperçus qu'il me faisait dubiem. J'avais, depuis 1841, un cancer de sein mal de gorge, je n'entendais presque plus d'une oreille et mes yeux étaient extrêmement voilée. J'éprouvais constamment une douleur à la tête; cette douleur a disparu, et ma voix est claire. J'ai pris six bouteilles de votre Discovery et je suis délivrée du catarrhe, du mal de gorge, d'une maladie de cœur, d'une affection de l'épine dorsale et d'une maladie de foie; celle-ci était forte à cette époque.

J'suis en bonne santé depuis trois mois; mes amis sont émerveillés de me voir aussi bien et je suis en sujet d'étonnement pour moi-même. Je ne vous donne que la moitié des faits.

Je suis avec respect, etc.
HESTER LACKEY.

14 avril—6f. v. et c.

(Communiqué.)

NOUVELLES INTERESSANTES DE CUBA.

La Loterie Royale de la Havane.—Destruction des Sucreries.—Divers.

HAVANE, 26 mars 1874.

A l'Editeur du PICAYUNE.

Le Méphistophélès de la presse de la Havane (nommé à tort Vox de Cuba) est en colère contre votre correspondant, parce que celui-ci a révélé les fraudes commises par le directeur de la Loterie Royale de la Havane. Ce journal, qui est noté ici et au dehors pour son inexactitude, affirme imperturbablement que la loterie a toujours été *irrée*, loyalement et que les lots sont payés exactement.

Le peuple de Cuba, tenu en respect par l'Espagne, n'ose pas protester contre cette allégation, mais il sait parfaitement qu'elle n'est pas fondée. Il n'avait pas été commis de vols, pourquoi aurait-on arrêté les chefs d'accusation contre le sénor Valero, administrateur de la Loterie Royale? Pourquoi a-t-il été destitué et emprisonné? Pourquoi a-t-il été envoyé en Espagne pour être